

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 12808 Numéro SIREN : 850 621 129 Nom ou dénomination : A.M.F. MARBRERIE SASU

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2021 sous le numéro de dépôt 7373



20220073732020

DATE DEPOT : 23/12/2021

N° DE DEPOT : 7373

N° GESTION : 2019B12808

N° SIREN : 850621129

DENOMINATION : A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE : 37 rue d'Amsterdam 75008 Paris

MILLESIME : 2020

19 JAN 2022
7375
Sous le
M

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

RCS PARIS 850 621 129

RAPPORT SPECIAL DE LA
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 01 JUILLET 2021
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ARTICLE 223-19

Aucune convention n'a été passée entre la société et son actionnaire unique
période allant du 01 Janvier 2020 au 31 décembre 2020, sauf :

Les salaires du Président pour leur montant DSN

Les remboursements de frais aux conditions normales.

Président

M. H.

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

RCS PARIS 850 621 129

PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 01 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 02 Juin à 16 heures,

Les actionnaires de la A.M.F. MARBRERIE SASU, au capital de 1 000 €, divisé en 500 actions, se sont réunis, en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Tous les actionnaires sont présents, au nombre de parts sociales de : 500 parts.

Total égal à la totalité des actions composant le capital, soit 500 parts.

Les actionnaires présents ou représentés, constituent plus de la moitié du capital social.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise par la loi et les statuts.

Le Président dépose sur le bureau, les pièces et documents suivants, qui sont à la disposition des actionnaires.

- un exemplaire des statuts,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion de l'exercice clos à cette date,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions qui seront proposés au vote de l'assemblée.

.../...

Le Président indique que tous les éléments requis par la loi ont été tenus à disposition des actionnaires ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

Puis, il rappelle que l'assemblée a été convoquée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

M M

- Lecture du Rapport du Président sur le dernier exercice clos au 31.12.20
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2020,
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs.

Puis, il est ensuite donné lecture du rapport du Président et leur est soumis l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de cet exercice.

Il donne ensuite lecture de son rapport spécial et déclare la discussion ouverte.

Les actionnaires examinent ensemble les comptes de la société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ils décident ensuite des objectifs à atteindre pendant les prochains mois.

Enfin, après échange de diverses observations et explications, le Président, constatant que la parole n'est plus demandée, met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et examiné les comptes de l'exercice, qui se traduisent par un résultat comptable positif de : 6 253 €

les déclare approuvés sans limite ni réserve, pour l'exercice allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos, 6 253 € de la manière suivante : 6 253 € au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus au Président, pour sa gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Suite au rapport du Président, à l'examen des comptes et aux discussions en cours d'assemblée, les actionnaires constatent qu'aucune convention réglementée n'a été passée entre la société et les actionnaires, si ce n'est des remboursements aux conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M M

Cinquième résolution :

La Rémunération du Président est approuvée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Il est décidé de ne pas faire de distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

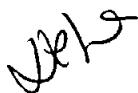
Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes ou d'une copie certifiée conforme à l'original, pour effectuer les formalités inhérentes à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. H.' or similar, located at the bottom left of the page.

A.M.F. MARBRERIE SASU

Capital 1 000 €
Siège social : 37 RUE D'AMSTERDAM
75008 PARIS

RCS PARIS 850 621 129

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 01 JUILLET 2021

Résolution unique du Président sur l'exercice allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020, approbation du bilan, compte de résultat et conventions.

Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial.

1°) ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CETTE PERIODE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2020 notre société a réalisé un chiffre d'affaires de : 330 995 €

Les charges d'exploitation, atteignent la somme de 320 976 €, dont le poste frais de personnel 130 215 €, représente 39% du C.A. H.T. La valeur ajoutée, 148 372 € représente 45 % du C.A. H.T. avant coût de main d'œuvre.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT

J'affecte le résultat de l'exercice, 6 253 € de la manière suivante : 100 € au poste 6 253 € au poste Report à Nouveau.

3°) ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité s'analyse de la manière suivante, le C.A est réalisé en totalité en direct. Les marges et la valeur ajoutée restent correctes.

Les résultats sont correctes

4°) PERPECTIVES D'AVENIR

Je reste confiant pour l'année 2021

M M

5°) ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2020
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.' or similar, written in a cursive style.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Récl normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU A.M.F. MARBRERIE SASU					
SIRET		8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
37 Rue D'Amsterdam					
75008 PARIS 8E					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées				Autres travaux spécialisés de constructi	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		2 296	Bénéfice imposable à 28%
		Bénéfice imposable à 15 %		7 763	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
2 Plus-values					
PV à long terme		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238 quinquies
imposables à 19%				imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs art. 44 terdecies	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID					
Nom et coordonnées		ECF		Viseur conventionné	
- du prestataire (ECF):				Visa : CGA	
- du comptable :				Tél.:	
- du conseil :				Tél.:	
- du CGA ou du viseur conventionné :				Tél.:	
- N° d'agrément :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)		
Montant des distributions		(e)		
autres que celles visées en (a),		(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)		
		(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

du 01012020

Adresse 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombait normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2020.. ⑩	10 059
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	94 982
Nom et qualité du signataire M COELHO MOREIRA MANUEL FERNANDO		À PARIS 8E, le 17062021	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Nom de l'établissement	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU	Exercice social	2020
N° d'identification (SIRET)	8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2		

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)	
---	--

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				

Rémunérations de services, payées ou dues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B	(1) - [(2)+(3)+(4)]
--	---------------------

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'Impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012020

ET CLOS LE 31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme) SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impôts.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E FRA	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

	À PARIS 8E, le 17062021 Signature Nom et qualité du signataire	
--	--	--

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto

Legid Group

Si le nombre de codes est insuffisant, ajouter un état de même modèle et reporter les tranches dans le dernier des codes ci-dessus.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 82

Durée de l'exercice précédent* 8

Numéro SIRET* 8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 995	AS	5 026	24 968	
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 980	AU	3 383	6 596	8 598
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	2 000	BI		2 000	2 000
TOTAL (II)			BJ	41 975	BK	8 409	33 565	10 598
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	52 233	BY		52 233	72 399
		Autres créances (3)	BZ	31 365	CA		31 365	15 860
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	27 249	CG		27 249	7 365	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			42	
	TOTAL (III)	CJ	110 848	CK		110 848	95 667	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	152 823	IA	8 409	144 413	106 266	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.M.F. MARBRERIE SASU</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.....)			DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	73 342	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	6 254	73 342
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	80 597	74 342
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 691	3 888
	Dettes fiscales et sociales			DY	23 870	27 960
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	35 254	74
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	63 816	31 923	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	144 413	106 266	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	63 816
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF				
			FG	330 995	FH		FI	330 995	217 100		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	330 995	FK		FL	330 995	217 100			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	41				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	331 036	217 100		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	36 591	24 139			
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3	(1 224)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	146 032	80 326			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 104	794			
	Salaires et traitements*					FY	101 098	9 000			
	Charges sociales (10)					FZ	29 117	3 999			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	7 028	1 814			
			- dotations aux provisions*			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD						
	Autres charges (12)					GE					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	320 976	118 850		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 059	98 250			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR					
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 059	98 250			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		5 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		5 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 297	1 200		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		7 067		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 297	8 267		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 297)	(3 267)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 509	21 640		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	331 036	222 100		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	324 782	148 757		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	6 253	73 342		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	6 871	7 381	
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			AI			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
joindre en annexe :								
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDE ET PENALITE				2 297				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU A.M.F. MARBRERIE SASU**Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KU	29 995		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	9 980	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	9 980	LO		LP	29 995	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	2 000	IU		IV		
TOTAL IV			LQ	2 000	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	11 980	OH		OJ	29 995	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
				par virement de poste à poste		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				1		4			
				2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	EN		C0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	29 995	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR	9 980
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	NI	39 975
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G	2 000
TOTAL IV			IB		NJ		NK	2H	2 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			IA		OK		OL	41 975	OM

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2021
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs Immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-	-
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASUNéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	5 026	QB		QC	5 026
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport		QH	1 381	QI	2 001	QJ		QK	3 383
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	1 381	QV	7 028	QW		QX	8 409
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 381	ØP	7 028	ØQ		ØR	8 409

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NR)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	CE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 000	UV	2 000	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			LX	52 233		52 233				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prétes ou remis en garantie * (entièrement constituée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 535		2 535				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	25 541		25 541				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 071		1 071				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 217		2 217				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	85 598	VU	85 598	VV			
RENOIS	(1)	Montant des		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 691		4 691						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 516		6 516						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 442		9 442						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 382		6 382					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 529		1 529					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	22 486		22 486						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 768		12 768						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	63 816	VZ	63 816						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	6 253		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX	2 297		
	Amendes et pénalités	WJ	2 297	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			17	1 509		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIF	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
				WO			
				XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	Y8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	10 059	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WL		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %					16	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A					XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à dynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	Y1		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	Y2		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
TOTAL II					XII		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	10 059	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	10 059	
					XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.M.F. MARBRERIE SASU</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale ZB - Autres réserves ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	73 342		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	73 342				
	TOTAL I	OF	73 342		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	73 342				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	1 976		12 000			
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) 14 706				XQ	35 940		8 655			
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	6 772		3 356			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	101 343		56 313			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	146 032		80 326			
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	(260)		260		
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	1 364		534				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 104		794				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	25 167					
DIVERS	— Montant brut des salaires *				ØB	91 506					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	①	Valeur d'origine*	②	Valeur nette réévaluée*	③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	④	Autres amortissements*	⑤	Valeur résiduelle	⑥
I. Immobilisations*	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+							
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *								

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑬

(A)

(B)

(ventilation par tiers)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01.01.2020 et clos le : 31.12.2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	4.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	330 995
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	330 995

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OII	41
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	41

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	63 920
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	75 896
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	21 234
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	161 050

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	169 986
-----------------------------	------------------------------------	-----------	----------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	169 986
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV		X																									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		GX		330 995																	
Effectifs au sens de la CVAE																		EY		4.00																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		HIX																			
Période de référence										GY		0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	GZ		3	1	/	1	2	/	2	0	2	0				
Date de cessation										HR		3	1	/	1	2	/	2	0	2	0																

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(U) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F- 2021

Formulaire obligatoire
(article 39 de l'ann. II au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE (voie) 37 Rue D'Amsterdam

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS 8E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COELHO MOREIRA Prénom(s) MANUEL FERNANDO

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 27111985 N° Département 99 Commune PORTO Pays PRT

Adresse : N° 1 Voie r. COGNACQ JAY

Code Postal 75007 Commune PARIS 7E ARRONDISSEMENT Pays FRA

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	/	1

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET

8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

ADRESSE (voie)

37 Rue D'Amsterdam

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS 8E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 ISI

[illegible]

CA18CHAPAY



31/12/2020

[illegible]

CA19CHAREP



Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 ISI

[illegible]

CA20CHAAVA



31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 ISI

[illegible]

CA21PROAVA[illegible]

N°2025A

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

Montant de la dotation autorisée	
Montant de la dotation effectivement pratiquée	
Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable	

Détail de la provision

[illegible]

PROVISIONS POUR PRÊTS D'INSTALLATION CONSENTIS PAR LES ENTREPRISES À LEURS SALARIÉS

N°2025C

Articles 39 quinquies H-I du CGI et 10 G bis de l'annexe III au CGI



Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

I PROVISIONS (DOTATION - RÉINTÉGRATION)

1 Montant de la dotation au compte provision à la clôture de l'exercice
2 Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable

II PRÊTS CONSENTIS (ces renseignements doivent être individualisés par prêt accordé à un salarié)

1 Entreprise bénéficiaire du prêt		
Dénomination	Dénomination :	
	Complément de dénomination :	
Adresse	N° / Type / Libellé voie :	
	Complément :	
	Lieu-dit / hameau :	
	Code postal / Ville :	
	Pays :	
Forme juridique d'exploitation		
Activité		
Date de création ou de reprise de l'entreprise		
2 Ancien salarié, créateur de l'entreprise bénéficiaire du prêt		
Nom prénom	Titre / Nom / Prénom	
Adresse	N° / Type / Libellé voie :	
	Complément :	
	Lieu-dit / hameau :	
	Code postal / Ville :	
	Pays :	
Fonctions exercées		
Date d'embauche		
Montant de son apport en capital		
3 Prêt accordé		
Date		
Montant		
Durée initiale	0	
Taux de rémunération		
4 Situation des remboursements		
Date		
Montant		

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE

N°2025D

Article 54 Ter du CGI

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	

N°2026C

31/12/2020

[illegible]

N°2026D

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 890621129 ISI	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

Nom et dénomination	Nom, prénom ou dénomination	
	Complément de désignation	
	Forme juridique ou titre	
Adresse	N° / Type / Libellé voie	
	Complément de distribution	
	Lieu-dit / hameau	
Code postal, ville		
Etat ou territoire	Pays	

[illegible]

RÉGIME DES REPORTS EN AVANT DE DÉFICITS EN PÉRIODE DÉFICITAIRE EN CAS DE REPRISE OU DE TRANSFERT D'ACTIVITÉS



Article 46 quater O-ZY ter de l'annexe III au CGI

Désignation de l'entreprise française SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 ISI	31/12/2020
--	-------------------

1 Entreprise cessionnaire

Identité de l'entreprise qui reprend les activités transférées :		
	Désignation :	
	Complément de désignation :	
	Forme juridique :	
Numéro SIRET de l'entreprise qui reprend les activités transférées :		
Identité de la société mère du groupe dont fait partie le cas échéant, l'entreprise (groupe au sens art 223A et suivants du CGI)	Désignation :	
	Complément de désignation :	
	Forme juridique :	
Numéro SIRET de la société mère de l'entreprise cessionnaire		

2 Entreprise qui transfère

	Désignation :	
	Complément de désignation :	
	Forme juridique :	
Numéro SIRET de l'entreprise qui transfère tout ou partie de ses activités		
Identité de la société mère du groupe (au sens art 223A et suivants du CGI) dont fait partie le cas échéant, l'entreprise qui transfère	Désignation :	
	Complément de désignation :	
	Forme juridique :	
Numéro SIRET de la société mère de l'entreprise qui transfère		

3 Opération de transfert d'activité

Nature de l'opération :	
Complément nature	
Date de l'opération	
Chiffre d'affaires hors taxe réalisé à raison des activités transférées au cours de l'exercice précédent	
Effectif moyen mensuel des salariés utilisés dans le cadre de ces activités au cours de l'exercice précédent	
Durée de l'exercice précédent	

N°2027A

Répartition du capital de la filiale étrangère à la clôture de l'exercice

[illegible]

(5) Pourcentage que les titres ouvrant droit à dividende représentent en valeur nominale dans l'ensemble des titres ouvrant droit à dividende émis par la filiale

N°2027B

Régime prévu à l'article 39 octies D du CGI



Implantation sous forme d'établissement

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam	31/12/2020
	75008 PARIS 8E 850621129 IS1	

Désignation de l'établissement étranger	Forme Juridique/Dénomination :	
	Complément de dénomination :	
	N° / Type / Libellé voie :	
	Complément de distribution :	
	Lieu-dit / hameau :	
	Code postal / Ville /Pays :	

Date de clôture de l'exercice	
Date de création de l'établissement	

[illegible]

PROVISION POUR IMPLANTATION A L'ETRANGER

N°2027C

Régime prévu à l'article 39 octies D du CGI



Etat des rectifications apportées au résultat étranger

Désignation de l'entreprise française SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---	-------------------

Désignation de la filiale ou de l'établissement étranger Désignation : _____ Complément de désignation : _____ Forme Juridique : _____ N° / Type / Libellé voie : _____ Complément : _____ Lieu-dit / hameau : _____ Code postal / Ville : _____ Pays : _____	
---	--

Exercice ouvert le		et clos le	
date de validité		taux de change	0
monnaie source		monnaie cible	

	Bénéfices réintégrations	Pertes déductions	Résultats
Résultat fiscal déclaré			
Rectifications concernant :			
Produits d'exploitation			
Reprises de provisions et charges à payer			
Autres produits d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Dotation aux provisions			
Dotation aux amortissements			
Charges à payer			
Impôts			
Autres charges d'exploitation			
Produits financiers ouvrant droit au régime mère - filiale			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Autres produits exceptionnels			
Autres charges exceptionnelles			
TOTAL			

PROVISION POUR IMPLANTATION A L'ETRANGER

N°2027D

Régime prévu à l'article 39 octies D du CGI

Bilan actif



Désignation de l'entreprise française **SASU A.M.F. MARBRERIE SASU** 31/12/2020
37 RUE D'Amsterdam
75008 PARIS 8E
850621129 IS1

Désignation de la filiale ou de l'établissement étranger
 Forme juridique/désignation :
 Complément de désignation :
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville / Pays :

Durée de l'exercice en mois **0** date de clôture

	Brut	Amortissements provisions	Net
Capital souscrit non appelé			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total (I)			
Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)			
Disponibilités			
Charges constatées d'avance			
Total (II)			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des obligations (IV)			
Ecarts de conversion actif (V)			
Eléments affectés à l'activité hors du pays de la société (VI)			
Total général (I à VI)			

PROVISION POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

N°2027E

Régime prévu à l'article 39 octies D du CGI

Bilan passif avant répartition



Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.P. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

Désignation de la filiale ou de l'établissement étranger	
Désignation :	
Complément de désignation :	
Forme juridique :	

	Exercice N
Capital social ou individuel (dont versé)	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées (dont réserve spéciale pour fluctuation des cours)	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Total (I)	
Avances conditionnées	
Autres fonds propres	
Total (II)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Total (III)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Total (IV)	
Ecart de conversion passif (V)	
Eléments affectés à l'activité hors du pays de la société (VI)	
Total général (I à VI)	
Provisions non déductibles	

page 1/2

Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la filiale
ou de l'établissement étranger

Désignation : _____

Complément de désignation : _____

Forme juridique : _____

	Biens produits principalement en France par la société mère	Autres biens	Total
Ventes de marchandises (1)			
	biens		
Production vendue (1)	services		
Chiffres d'affaires nets			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			
Autres produits (2)			
	Total des produits d'exploitation (I)		
Achats de marchandises, y compris droits de douane			
Variation de stock, marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements, y compris droits de douane			
Variation de stock, matières premières et approvisionnements			
Autres achats et charges externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotation d'exploitation sur immobilisations, dotations aux amortissements			
Dotation d'exploitation sur immobilisations, dotations aux provisions			
Dotation d'exploitation sur actif circulant, dotations aux provisions			
Dotation d'exploitation pour risques et charges, dotations aux provisions			
Autres charges (2)			
	Total des charges d'exploitation (II)		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)	
Produits financiers de participation (3)			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			

(2) et (3) à détailler page 2

PROVISION POUR IMPLANTATION A L'ETRANGER

N°2027F

Régime prévu à l'article 39 octies D du CGI

page 2/2

Compte de résultat de l'exercice (en liste)



SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

31/12/2020

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des produits financiers (V)	
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des charges financières (VI)	
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Produits exceptionnels, reprises sur provisions et transferts de charges	
Total des produits exceptionnels (4) (VII)	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Charges exceptionnelles, dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
Total des charges exceptionnelles (4) (VIII)	
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Total des produits (I+III+V+VII)	
Total des charges (II+IV+VI+VIII)	
4 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	

(2) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

(3) Détail des produits financiers et autres intérêts et produits assimilés	Montant

(4) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	Exercice N	
	Charges exception.	Produits exceptionnels

PROVISION POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER

N°2027G

Régime prévu à l'article 39 octies D du CGI



Provisions et charges à payer

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

Désignation de la filiale ou de l'établissement étranger	Désignation : _____ Complément de désignation : _____ Forme juridique : _____
---	---

I PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts (1) (Cf Ext 1)				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour grosses réparations				
	Provisions pour charges sociales et fiscales/congés payés				
	Autres provisions pour risques et charges (1) (Cf Ext 2)				
TOTAL I					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	incorporelles				
	corporelles				
	titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immobilisations financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation (1) (Cf Ext 3)					
TOTAL II					
TOTAL GENERAL (I+II)					
Dotations et reprises		d'exploitation			
		financières			
		exceptionnelles			

(1) à détailler

II PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprise sur l'exercice
Provisions pour dépréciation		
Charges à payer		
Totaux		

Article 49 octies E annexe III au CGI



31/12/2020

Identification de l'entreprise de crédit-bail:	
Forme juridique/désignation :	_____
Complément de désignation :	_____
N° / Type / Libellé voie :	_____
Complément de distribution :	_____
Lieu-dit / hameau :	_____
Code postal / Ville / Pays :	_____

Identité du locataire: Forme juridique ou titre :	
Nom, prénom ou désignation :	
Complément de désignation :	
Adresse du locataire: N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville /Pays :	

--	--

□

[illegible]

OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

N°2028B

Etat souscrit par l'entreprise cessionnaire des droits attachés à un contrat de crédit-bail immobilier

Article 38 quinquies G de l'annexe III au CGI



31/12/2020

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

Identification de l'entreprise de crédit-bail:

Désignation : _____

Complément de désignation : _____

Forme juridique : _____

N° / Type / Libellé voie : _____

Complément de distribution : _____

Lieu-dit / hameau : _____

Code postal / Ville : _____

Pays : _____

Désignation de l'immeuble objet du contrat

Désignation : _____

Complément de désignation : _____

Complément de désignation (suite): _____

N° / Type / Libellé voie : _____

Complément de distribution : _____

Lieu-dit / hameau : _____

Code postal / Ville : _____

Pays : _____

Date d'acquisition du contrat :

Durée du contrat:

Valeur réelle du terrain à la date d'acquisition du contrat

Valeur réelle de l'ensemble immobilier à la date d'acquisition du contrat

OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

N°2028C

Etat souscrit par l'entreprise titulaire d'un contrat de crédit-bail mobilier ou immobilier
et qui cède le contrat ou le bien acquis en exécution du contrat

Article 38 quinquies F de l'annexe III au CGI



31/12/2020

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

Identification de l'entreprise de crédit-bail:	
Désignation :	
Complément de désignation :	
Forme juridique :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

Désignation du bien objet du contrat	
Désignation :	
Complément de désignation :	
Complément de désignation (suite) :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

Date de souscription ou d'acquisition

Durée du contrat :

Prix de revient du bien chez le bailleur

Prix convenu au contrat pour l'acceptation de la promesse unilatérale de vente à l'échéance du contrat

1 En cas de cession d'un contrat de crédit-bail	
Prix d'acquisition, le cas échéant, du contrat mobilier	
Ou, prix d'acquisition, le cas échéant, du contrat immobilier	
des constructions	du terrain
Montant des amortissements pratiqués sur les droits afférents au contrat, si celui-ci a été acquis	
Date de cession du contrat	
Prix de cession	

2 En cas de cession du bien acquis en crédit-bail	
Prix d'acquisition, le cas échéant, du contrat mobilier	
Ou, prix d'acquisition, le cas échéant, du contrat immobilier	
des constructions	du terrain
Prix de revient du bien cédé	
Prix de levée de l'option	
Prix d'acquisition du contrat	
Réintégration prévue à l'article 239 sexies C du CGI	
sur éléments amortissables	
sur éléments non amortissables	
Montant des amortissements pratiqués sur le bien objet du contrat	
Amortissements pratiqués sur le contrat si celui-ci a été acquis	
Amortissements pratiqués à compter de la levée d'option d'achat	
Date de cession du bien objet du contrat	
Prix de cession	
Eléments amortissables	
Eléments non amortissables	

N° 2028D



31/12/2020

Désignation de l'entreprise française		SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E	
Désignation du bien objet du crédit-bail		_____ _____ _____ _____	
Désignation du bailleur	Dénomination :	_____	
	Complément de dénomination :	_____	
	Forme Juridique :	_____	
	N° / Type / Libellé voie :	_____	
	Complément :	_____	
	Lieu-dit / hameau :	_____	
Code postal / Ville / Pays :		_____	

Année	Quote part du loyer prise en compte pour la fixation du prix de vente	Quote-part du loyer non déduite	
		Quote-part réputée affectée au financement des éléments amortissables	Quote-part réputée affectée au financement des éléments non amortissables
Total			

Exercice du 01012020 au 31122020

DECLARATION PAR LES INTERMEDIAIRES DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS UN DEPARTEMENT OU UNE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

I.1 - IDENTIFICATION

Dénomination
Siège socialA.M.F. MARBRERIE SASU
37 Rue D'Amsterdam
75008 PARIS 8EForme juridique
N° SIRENSASU
850621129

I.2 - CLIENTS CONCERNÉS

Nom, prénom ou dénomination sociale	Adresse ou siège social	N° SIREN (le cas échéant)	Numéro d'opération	Intervention de plusieurs monteurs sur l'opération

Identification des monteurs intervenant sur l'opération	Numéro d'opération

II - IDENTIFICATION DES INVESTISSEMENTS REALISES

Numéro de l'opération	Identification des investissements réalisés		Informations concernant l'investissement						
	Noms et adresses des investisseurs	Dispositif utilisé (préciser l'article)	Lieu de situation			Nature de l'investissement	Caractéristiques du bien	Montant de l'investissement	Montant de la base éligible à l'avantage en impôt
			Libellé voie	DOM ou COM	Commune code postal				

TABLEAU A	Informations concernant l'exploitation					Informations sur les clients	
	Identité de l'exploitant			Conditions d'exploitation de l'investissement	Part de l'avantage en impôt rétrocédée à l'exploitant	Montant des honoraires versés par les clients (dont commission d'acquisition)	
	Dénomination	Adresse	SIREN				
A1							
A2							
A3							

ZONES FRANCHES D'ACTIVITE

**Bénéfice du dispositif des Zones Franches d'Activité dans les départements d'outre-mer
(Article 44 quaterdecies du code général des impôts et 49ZB de l'annexe III au code général des impôts)**

A joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition N. Les dépenses visées, ayant donné lieu à abattement sur l'exercice N-1 doivent avoir été réalisées sur l'exercice N.

Dénomination	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
Période d'imposition	du 01012020 au 31122020
N° SIREN	850621129
Code APE	4399D
Lieu d'exercice de l'activité	37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E FRA
Nombre de salariés	
Chiffre d'affaires annuel	
Régime d'imposition	BIC

**VERSEMENT AU FONDS D'APPUI AUX EXPERIMENTATIONS EN FAVEUR DES JEUNES DE L'EXERCICE OU
DE L'ANNEE D'IMPOSITION**

Versement au fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes au titre de
l'exercice 2020 clos le 31122020

I - BÉNÉFICE DE L'ABATTEMENT MAJORÉ AU TITRE DU RÉGIME DE TRANSFORMATION SOUS DOUANE

Si application des dispositions de l'article 44 quaterdecies III-4-b	Numéro d'autorisation délivré par les douanes	
	Chiffre d'affaires afférent à ces opérations	

II SUIVI DE REPARTITION DU BENEFICE PAR ETABLISSEMENT

NIC de l'établissement implanté dans les DOM	Adresse	Activité	Montant du bénéfice provenant de cet établissement	Taux d'abattement
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%

AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

2083-SD

Exercice du 01012020 au 31122020

I - PROPRIETAIRE DE L'INVESTISSEMENT

A - IDENTIFICATION

Dénomination de la personne morale, Siège social

A.M.F. MARBRERIE SASU
37 Rue D'Amsterdam
75008 PARIS 8E

Forme juridique
N° SIREN

SASU
850621129

B - ASSOCIES ou MEMBRES

Nom, prénom ou dénomination sociale	Adresse ou siège social	N° SIREN (le cas échéant)	Quote-part dans les résultats de la personne morale en %
		TOTAL	100 %

II - INVESTISSEMENT ACQUIS

Code invest.	Caractéristiques du bien (véhicule, navire...)	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		En cas de financement par souscription		Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location
		DOM ou COM	Commune	Date de la souscription	Montant de la souscription				
Date de début d'exploitation	Valeur réelle des biens	Prix de revient HT	Base de l'avantage fiscal	Article du CGI	Taux de la réduction d'impôt en %	Impact		Nature de la décision	Date de la décision
						Emplois créés	Emplois maintenus		

C - LOGEMENTS SECTEUR SOCIAL OU TRES SOCIAL

[illegible]

Total :

IV-2 - COUT HT DES EQUIPEMENTS PARTICULIERS

Dont montant HT des équipements particuliers

[illegible]

V - ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L'INVESTISSEMENT

[illegible]

Déclaration spéciale en cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif placé sous le régime de l'article 210 A du code général des impôts (CGI) au profit d'une personne morale étrangère

2260

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

31/12/2020

I – Identification des personnes concernées par l'opération

Date de réalisation de l'opération :		Nature de l'opération :	
--------------------------------------	--	-------------------------	--

II – Identification de l'entreprise absorbée ou apporteuse

Désignation, adresse, siren de l'entreprise absorbée ou apporteuse :

II – Identification de la personne morale étrangère bénéficiaire de l'opération et le cas échéant de son établissement stable en France

Désignation, adresse de la personne morale étrangère bénéficiaire de l'opération :

Nature exacte de l'activité exercée par la personne morale étrangère :

Si la personne morale détient un établissement stable en France :
Désignation, adresse, siren de l'établissement stable en France :

Nature exacte de l'activité exercée par son établissement stable en France :

III – Liens capitalistiques directs et indirects avant la réalisation de l'opération

Liens capitalistiques directs et indirects avant la réalisation de l'opération			
Entreprise détentrice	Lien capitalistique en %	Entreprise détenue	Commentaires

II – Motifs et buts de l'opération

Veuillez indiquer les différents motifs et buts de l'opération réalisée (améliorations recherchées, opérations de cession, fusion, scission ou d'apport partiel d'actif préalables et subséquentes en lien avec l'opération...)

III – Conséquences économiques et fiscales de l'opération

Veuillez indiquer les conséquences économiques et fiscales de l'opération (notamment sur les activités, moyens et fonctions maintenus en France et transférés à l'étranger)

RESCOFIN
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

Cegid Group

- (1) PME (Petite et moyenne entreprise), ETI (Entreprise de taille intermédiaire), GE (Grande entreprise)
(2) CRU (Capital risque), CDE (Capital développement), CTR (Capital transmission), CRE (Capital retournement)
(3) IR (Réduction d'impôt IR), ISF (Réduction d'impôt ISF)

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

31/12/2020

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
350621129 IS1

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre :
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville :
 Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre :
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville :
 Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

31/12/2020

I - Opération d'apport d'une entreprise individuelle à une société (article 151 octies du CGI)

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :											
Complément de désignation ou prénom / SIREN :											
forme juridique ou titre :											
N° / Type / Libellé voie :											
Complément de distribution :											
Lieu-dit / hameau :											
Code postal / Ville :											
Pays :											
Désignation de l'entreprise apportée ou nom :											
Complément de désignation ou prénom / SIREN :											
forme juridique ou titre :											
N° / Type / Libellé voie :											
Complément de distribution :											
Lieu-dit / hameau :											
Code postal / Ville :											
Pays :											
Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :											
Complément de désignation ou prénom / SIRET :											
forme juridique ou titre :											
N° / Type / Libellé voie :											
Complément de distribution :											
Lieu-dit / hameau :											
Code postal / Ville :											
Pays :											
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Titres reçus en rémunération de l'apport</th> <th>Date de l'apport :</th> </tr> <tr> <th>Nombre</th> <th colspan="2">Valeur unitaire à la date de l'apport</th> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			Titres reçus en rémunération de l'apport		Date de l'apport :	Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport				
Titres reçus en rémunération de l'apport		Date de l'apport :									
Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport										

II - Apport réalisé par une société civile professionnelle (article 151 octies A du CGI)

Désignation de la SCP apporteuse ou nom :															
Complément de désignation ou prénom / SIREN :															
forme juridique ou titre :															
N° / Type / Libellé voie :															
Complément de distribution :															
Lieu-dit / hameau :															
Code postal / Ville :															
Pays :															
Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :															
Complément de désignation ou prénom / SIRET :															
forme juridique ou titre :															
N° / Type / Libellé voie :															
Complément de distribution :															
Lieu-dit / hameau :															
Code postal / Ville :															
Pays :															
<table border="1"> <tr> <th colspan="4">Titres reçus en rémunération de l'apport</th> </tr> <tr> <th>Nature</th> <th>Date</th> <th>Nombre</th> <th>Valeur unitaire à la date de l'apport</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Titres reçus en rémunération de l'apport				Nature	Date	Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport				
Titres reçus en rémunération de l'apport															
Nature	Date	Nombre	Valeur unitaire à la date de l'apport												

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

31/12/2020

III - Eléments non amortissables apportés (détailler bien par bien)

Nature	Valeur comptable	Valeur fiscale	Valeur d'apport	+/- valeur d'apport	Régime fiscal		Date de cession ou perte de propriété du bien
					CT	LT	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Terrains							
Immobilisations financières							

IV - Plus ou moins-values d'échange de titres constatées par les associés en cas de fusion ou de scission d'une SCP réalisée dans le cadre des dispositions de l'article 151 acties A du CGI

Prix d'acquisition ou de souscription des titres de la SCP absorbée ou scindée	Valeur fiscale des titres de la SCP absorbée ou scindée	Montant de la soulte imposée lors de l'opération d'échange de titres	Valeur d'apport ou d'échange des titres de la SCP absorbée ou scindée	PV ou MV d'échange de titres réalisée par l'associé	
				Montant	PV professionnelle CT ou LT régime de PV particuliers

V - Opérations ultérieures portant sur les droits reçus en rémunération de l'apport

Cession de titres onéreux ou rachat des droits sociaux, ou perte de propriété par la société avant de réaliser un apport partiel d'actif			Transformation de la société bénéficiaire de l'apport	
Nature	Date	Nombre de titres	Nouvelle forme sociale	Date

Transmission à titre gratuit des titres	Nombre de titres	Date
Bénéficiaires, Désignation, adresse		

Déclarant

Qualité du déclarant :	
N° / Type / Libellé voie :	
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	
Pays :	

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

31/12/2020

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

2468

31/32/2020

Méthodes de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						Imputé sur le déficit de l'exercice 7a	Imposé à 10% 7b
					Total		

[illegible][illegible]

SUIVI DES PLUS-VALUES EN CAS D'ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS EN VUE DE LA REALISATION D'OUVRAGES D'INTERET COLLECTIF

(Article 238 octies C du code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU	31/12/2020
Adresse	37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E	
Numéro SIREN	850621129	

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'OPERATION D'ECHANGE

Date de l'échange :		Personne bénéficiaire de l'échange :	
Affectation du ou des biens remis lors de l'échange :			
	Localisation du ou des biens remis lors de l'échange (adresse et identification cadastrale)	Localisation du ou des biens reçus lors de l'échange (adresse et identification cadastrale)	
N° / Type / Libellé voie :			
Complément de distribution :			
Lieu-dit / hameau :			
Code postal / Ville / Pays :			

Valeur des biens immobiliers remis lors de l'échange	Valeur des biens immobiliers reçus lors de l'échange	Valeur de la soulte reçue ou versée

II - DETERMINATION DES PLUS-VALUES

Description du bien	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Montant des amortissements	Valeur nette comptable	Montant plus-value court terme	Montant plus-value long terme
Montant total des plus-values réalisées lors de l'échange						

III - AFFECTATION DES PLUS-VALUES

Montant total des plus-values réalisées lors de l'échange :

A court terme		A long terme	
Soit %		Soit %	

Biens reçus lors de l'échange :

Valeur totale des biens immobiliers reçus lors de l'échange	
Dont valeur des biens non amortissables	Soit % de la valeur des biens immobiliers reçus
Dont valeur des biens amortissables	Soit % de la valeur des biens immobiliers reçus

Suivi des plus-values affectées à des biens non amortissables :

Description du bien	Plus-value court terme en report	Plus-value long terme en report	Date de cession

Suivi des plus-values affectées à des biens amortissables :

Description du bien	Montant de la PV affectée à ce bien	Durée d'amortissement année/mois	Montant à réintégrer chaque année	Plus-value non réintégrée et imposée	Date de cession

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIETES LIEES

N°2904

(Article 219 I a septies du code général des impôts)

31/12/2020

Dénomination de l'entreprise
Adresse
Numéro SIREN

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129
--

I - MOINS-VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés	Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination adresse	Nature lien de dépendance entreprise cédante et cessionnaire ¹			Date acquisi- tion	Valeur acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Moins-value en report	Méthode dérogat, CUMP ²
		E	D	T						
Nbre Dénomination										

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés	Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination adresse	Nature lien de dépendance entreprise cédante et cessionnaire ¹			Date acquisition	Date de cession	Moins-value en report
		E	D	T			
Nbre Dénomination							

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés	Date acquisition	Moins-value court terme dont le report prend fin	Moins-value long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date événement entraînant la fin du report
Nbre Dénomination					

¹Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social (E), exercice de fait du pouvoir de décision (D), détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne (T).

²Le BOI-BIC-PVMV-30-30-10 indique au n°140 les cas dans lesquels cette méthode peut être utilisée.

ETAT DECLARATIF DE LA DEDUCTION PRATIQUEE EN APPLICATION DU II DE L'ARTICLE 217 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

DEDUCTION

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

31/12/2020

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nombre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
Options de souscriptions d'actions								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TOTAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (différence entre les totaux des colonnes A et B)								

**ETAT A JOINDRE A LA DECLARATION DE RESULTATS PAR LES ENTREPRISES
NOUVELLES BENEFICIAIRES DES ALLEGEMENTS PREVUS
A L'ARTICLE 44 SEXIES DU CGI**

DRESZONE

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 ISI

31/12/2020

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création	Capital		Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant
	Montant	Nombre de droits sociaux	

Associés (personnes physiques et morales) : nom et prénom ou dénomination sociale adresse	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques: nom, prénom et adresse	Sociétés: dénomination sociale et adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les sociétés personnes physiques et le membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés: dénomination sociale et adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours de l'exercice	
---	--	---	--

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E

Numéro SIRET du principal établissement

85062112900012

Code APE

4399D

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k	

l **III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

PAGE 1/2

LTENG219B4

PAGE 2/2

31/12/2020

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

OPTANC219F

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouverts en 2001
compris dans une série de trois exercices bénéficiaires en cours au 1er janvier 2001**

(Article 219-I-f du CGI; article 7-II, Loi de finances pour 2001)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E	31/12/2020
Numéro SIRET du principal établissement 85062112900012	
Code APE 4399D	

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

Déclare que l'entreprise ci-dessus désignée a opté le pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19% au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219 déjà cité.

à

PARIS 8E

le :

17062021

**Etat de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises
ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI)**

**SUIV219REC
Recto**

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 Rue D'Amsterdam
75008 PARIS 8E
FRA
85062112900012
4399D

31/12/2020

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

En cas de changement, nouvelle adresse

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

En cas de changement, nouvelle adresse

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219REC
Verso

31/12/2020

III - ETAT DE SUIVI

[illegible]

DECOMPOSITION DU RESULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFERENTES

SCIICSUIVI

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N+1	N+2
Location 1				
Plus-values de cession ¹				
Dividendes ¹				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable ²				

¹ Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

² Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserves en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEES EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N				
	3	4				3	4
N -1							
N -2							
N -3							
N -4							
N -5							
Total ;				Total :			

³ A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable

⁴ A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

2027 H

31/12/2020

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice
TOTAL (B)			

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)				

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 IS1

ANNEXE LIBRE MODÈLE 02

ANNEXLIB02

1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)☐Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 IS1

ANNEXE LIBRE MODÈLE 03

ANNEXLIB03

1 / 1

• **Titre du document**

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

11

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 ISI

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

ANNEXLIB04

1 / 1

. Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

11

Désignation de l'entreprise	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

ANNEXE LIBRE MODÈLE 05

ANNEXLIB05

1 / 1

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

□

Désignation de l'entreprise	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam
-----------------------------	--

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 ISI

[illegible]

(demande d'agrément)

Identification de l'entreprise bénéficiaire ou en mesure de bénéficier de l'article 44 sexies, 208 sexies ou 208 quater A	
Dénomination de l'entreprise ou raison sociale	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 ISI 31/12/2020
Forme juridique	SASU
Lieu du siège social ou du principal établissement	37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E
Date de création de l'entreprise	23042019
Nature de l'activité	Autres travaux spécialisés de construction
Adresse des différents établissements	N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
	N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
	N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
Si le contribuable a déjà bénéficié des dispositions de l'article 44 sexies, 208 sexies ou 208 quater A	
Période d'application du régime	au
Montant des bénéfices exonérés	
Service des impôts auprès duquel étaient déposées les déclarations de résultat	Dénomination Complément de dénomination N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays

Identification du signataire	
NOM :	
FONCTION :	
Agissant pour le compte de la société :	Dénomination Complément de dénomination Forme Juridique N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
exerce conformément au IX de l'article 44 decies du code général des impôts une option irrévocable pour le régime d'exonération prévu à cet article.	

Fiche de calcul 1ère partie

Dénomination :	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1			31/12/2020
Exercice du	01012020	au	31122020	ou année d'imposition 2020
Site d'implantation de l'activité exercée en Corse :				
Désignation : _____				
Complément de désignation : _____				
Complément de désignation (suite): _____				
N° / Type / Libellé voie : _____				
Complément de distribution : _____				
Lieu-dit / hameau : _____				
Code postal / Ville : _____				
Pays : _____				
Nature de l'implantation en Corse (établissement / agence / magasin / cabinet...) :				
Nature de l'activité exercée en Corse :				

I - Bénéfice et plus-value nette à long terme après Imputation des déficits et des produits Imposables		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		BA			
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme encore reportables				CA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	BB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art. 8)	BC		CC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	BD		CD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	BE			
	Excédent financier (à détailler en annexe si nécessaire)	BF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en Corse	BG		CG	
	Sommes exonérées au titre d'un exercice ou d'une année d'imposition antérieurs et désinvesties au cours de l'exercice ou de l'année d'imposition	BH		CH	
Totaux (lignes BB à BH et CC à CH)		BI		CI	
Bénéfice sous déduction des produits bruts exclus de l'exonération (BA-BI)		BJ			
Plus-value nette à long terme sous déduction des produits bruts exclus de l'exonération (CA-CI)				CJ	

Fiche de calcul 2nde partie

Dénomination de l'entreprise ou raison sociale **SASU A.M.F. MARBRERIE SASU**
850621129 IS1

31/12/2020

II - Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en Corse				
Éléments d'imposition à la taxe professionnelle rattachés à l'activité exercée en Corse et afférents à la période d'imposition des bénéfices :				
Valeur locative foncière actualisée :				A
Equipements et biens mobiliers d'investissement :		x	% =	B
Salaires versés aux salariés rattachés à l'activité exercée en Corse :		x	36 % =	C
TOTAL (A+B+C)				J
Somme totale des éléments d'imposition à la taxe professionnelle de l'entreprise				K
Part des éléments d'imposition à la taxe professionnelle afférents à l'activité exercée en Corse dans la somme totale de ces éléments d'imposition (J / K) en % (si > 100%, porter 100%)				N

Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérés	Taux normal	Taux réduit
Bénéfice sous déduction des produits bruts exclus de l'exonération	BJ	
Plus-value nette à long terme sous déduction des produits bruts exclus de l'exonération		CJ
Bénéfice susceptible d'être exonéré (BJ X N)	F	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée en Corse (CJ x N)		G

III- Prorata applicable au bénéfice du contribuable ayant selon le cas plus de 30 ou 50 salariés en Corse au 1/1/1997				
Effectif en Corse à la clôture de l'exercice ou de l'année d'imposition :				E
L' entreprise n'exerce pas sur le marché local				
Bénéfice exonéré	BJ ou F	x	(30 / E) =	H
Plus-values à long terme exonérées	CJ ou G	x	(50 / E) =	I
L' entreprise exerce sur le marché local				
Bénéfice exonéré	BJ ou F	x	(30 / E) =	L
Plus-values à long terme exonérées	CJ ou G	x	(50 / E) =	M

IV - Calcul du bénéfice susceptible d'être exonéré des entreprises qui augmentent leur effectif salarié en Corse avant le 31/12/2001	
Date de la première augmentation d'effectif en Corse :	
par rapport à l'effectif en Corse au 1/1/1997 pour les entreprises existant en Corse à cette date :	
par rapport à l'effectif en Corse après 12 mois d'activité pour les entreprises créées en Corse après le 1/1/1997 :	

Fiche de calcul 3ème partie

Dénomination de l'entreprise ou raison sociale **SASU A.M.F. MARBRERIE SASU**
850621129 IS1

31/12/2020

Effectif de référence

L'entreprise existait en Corse au 1/1/1997	Effectif en Corse à cette date :	P	
L'entreprise a été créée en Corse après le 1/1/1997	Effectif en Corse après 12 mois d'activité :	R	
Calcul de la part exonérée du bénéfice ou de la plus-value à long terme au titre de l'accroissement d'effectif			
Bénéfice exonéré BJ ou F	$x \quad (E - P \text{ ou } R) / E$	=	T
Plus-values à long terme exonérée CJ ou G	$x \quad (E - P \text{ ou } R) / E$	=	U

V - Récapitulatif

Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérés	Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice: report de la case BJ (cadre I) ou report de la case F (cadre II) ou report de la case H ou L (cadre III)	X			
Plus-value : report de la case CJ (cadre I) ou report de la case G (cadre II) ou report de la case I ou M (cadre III)			Y	
Bénéfice exonéré au titre de l'augmentation d'effectif : report de la case T (cadre IV)	V			
Plus-value exonérée au titre de l'augmentation d'effectif : report de la case U (cadre IV)			W	
TOTAL (X + V)	ZA			
TOTAL (Y + W)			ZB	

Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés

	Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice exonéré (report de la case ZA pour un montant maximum de €	ZC			
Plus-value exonérée report de la case ZB dans la limite de (€ - ZC)			ZD	

Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables

	Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice imposable (BA - ZC)	ZE			
Plus-value imposable (CA - ZD)			ZF	

(demande d'agrément)

Identification de l'entreprise bénéficiant ou en mesure de bénéficier de l'article 44 sexies	
Dénomination de l'entreprise ou raison sociale	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1
Forme juridique	SASU
Lieu du siège social ou du principal établissement	37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E
Date de création de l'entreprise	23042019
Nature de l'activité	Autres travaux spécialisés de construction
Adresse des différents établissements	N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
	N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
	N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
Si le contribuable a déjà bénéficié des dispositions de l'article 44 sexies :	
Période d'application du régime	au
Montant des bénéfices exonérés	
Service des impôts auprès duquel étaient déposées les déclarations de résultat	Dénomination Complément de dénomination N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays

Identification du signataire	
NOM :	
FONCTION :	
Agissant pour le compte de la société ou de l'entreprise individuelle :	Dénomination Complément de dénomination Forme Juridique N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays
exerce conformément au III de l'article 44 octies du code général des impôts une option irrévocable pour le régime d'exonération prévu à cet article.	

Fiche de calcul (recto)

Modèle de fiche de calcul à joindre à la déclaration afférente au résultat de la période d'imposition

Dénomination : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU				31/12/2020	
37 RUE D'Amsterdam					
75008 PARIS 8E					
850621129 IS1					
Exercice du	01012020	au	31122020	ou année d'imposition	2020
Site d'implantation de l'activité exercée en		N° / Type / Libellé voie Complément Lieu-dit / hameau Code postal / Ville Pays			
zone franche urbaine (ZFU) :					
Lieu du siège ou du principal établissement :				37RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E	
Nature de l'implantation en ZFU (établissement/agence/magasin/cabinet...) :					

Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		RA			
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme reportables				SA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art.8)	RC		SC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD		SD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE			
	Excédent financier	RF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU	RG		SG	
Totaux (lignes RB à RG et SC à SH)		RH		SH	
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA-RH)		RI			
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA-SH)				SI	

Fiche de calcul (verso)

Dénomination : SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
37 RUE D'Amsterdam

31/12/2020

75008 PARIS 8E
850621129 IS1

Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU

Montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes réalisé en zone	A	
Montant total hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes	B	
Part du chiffre d'affaires ou de recettes hors taxes réalisés en zone dans le montant total du chiffre d'affaires ou des recettes	N	- - - -

Bénéfice et plus-value nette à long terme
susceptibles d'être exonérés

		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice après déduction des produits imposables	RI		
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables		SI	
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI x N)	Y		
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60%	Y1	
	40%	Y2	
	20%	Y3	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI x N)		Z	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée	60%	Z1	
	40%	Z2	
	20%	Z3	

RECAPITULATIF

Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice exonéré : report de la case RI ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de €	XC		
Plus-value nette à long terme exonérée : report de la case SI et/ou Z ou Z1 et/ou Z2 et/ou Z3 dans la limite de (€ - XC)		XD	
Bénéfice et plus-value nets à long terme taxables		Taux normal	Taux réduit
Bénéfice imposable (RA - XC)	XE		
Plus-value nette à long terme imposable (SA - XD)		XF	

Art. 44 Octies du CGI

Désignation de l'entreprise	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 ISI	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

I Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU :

Adresse de l'immeuble hors ZFU
Adresse de l'immeuble hors ZFU
Adresse de l'immeuble hors ZFU
Adresse de l'immeuble hors ZFU
Adresse de l'immeuble hors ZFU

II Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

Art. 44 Octies du CGI

Désignation de l'entreprise française	SASU A.M.F. MARBRERIE SASU 37 RUE D'Amsterdam 75008 PARIS 8E 850621129 IS1	31/12/2020
---------------------------------------	---	------------

Lieux où était exercée cette activité

Lieu d'exercice de l'activité :
Lieu d'exercice de l'activité :
Lieu d'exercice de l'activité :
Lieu d'exercice de l'activité :

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts :
Service des impôts :
Service des impôts :
Service des impôts :

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU A.M.F. MARBRERIE SASU	
SIRET	8 5 0 6 2 1 1 2 9 0 0 0 1 2
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
37 Rue D'Amsterdam	
75008 PARIS 8E	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Autres travaux spécialisés de constructi
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	2 296	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%	7 763	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15%
			PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID	
Nom et coordonnées	ECF
- du prestataire (ECF):	Viseur conventionné
- du comptable :	Visa : CGA
- du conseil :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
- N° d'agrément :	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU A.M.F. MARBRERIE SASU

du 01012020

Adresse 37 Rue D'Amsterdam 75008 PARIS 8E

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) ⑪		- de l'exercice 2020.. ⑪	10 059
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	94 982
Nom et qualité du signataire M COELHO MOREIRA MANUEL FERNANDO		À PARIS 8E , le 17062021 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.M.F. MARBRERIE SASU
850621129 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des Impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	